DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Financier / NB

Décision N° 127/2024

OBJET : Biens mobiliers – MAZDA GN376GM – Cession à Monsieur NICOLAS Thomas.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu que la commune a acquis le véhicule un MAZDA GN376GM en 2008,

Considérant que Monsieur Thomas NICOLAS, sis 148 B Avenue de SIGNARGUES 30650 ROCHEFORT DU GARD, nous a proposé de racheter ce matériel pour un prix de 3 500,00 euros TTC

DECIDE

De céder à Monsieur Thomas NICOLAS, 148 B Avenue de SIGNARGUES 30650 ROCHEFORT DU GARD, le véhicule MAZDA GN376GM, pour un montant de 3 500,00 euros TTC.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 31/12/2024

Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Pascale BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20241231-127-2024-AU
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025